



Recommandations aux femmes porteuses de prothèses mammaires Poly Implant Prothèse (PIP)

Il n'y a pas à ce jour de risque accru de cancer chez les femmes porteuses de prothèse de marque PIP en comparaison aux autres prothèses. Il y a cependant des risques de rupture et des risques liés au pouvoir irritant du gel, justifiant une surveillance médicale.

Voici donc les recommandations pour les personnes concernées :

- un numéro vert national est activé du lundi au samedi de 9h à 19h pour toutes les questions techniques : **0 800 636 636**

- Les femmes porteuses d'une prothèse mammaire doivent vérifier la marque de cette prothèse sur la carte qui leur a été remise. Si elles n'ont pas ou plus cette carte, elles doivent contacter le chirurgien qui les a opérées ou, à défaut, l'établissement où elles ont été opérées.

- Les femmes porteuses d'une prothèse PIP doivent consulter leur chirurgien. Une explantation préventive (même sans signe clinique) pourra leur être proposée. Si elles ne souhaitent pas cette explantation, elles bénéficieront d'un suivi par échographie tous les 6 mois.

- Toute rupture ou suspicion de rupture ou de suintement d'une prothèse doit conduire à son explantation ainsi qu'à celle de la deuxième prothèse.

Les frais liés à cette explantation si elle est décidée sont pris en charge par l'assurance maladie.

Certaines personnes porteuses d'implants mammaires peuvent avoir des difficultés, soit pour en connaître la marque, soit pour accéder à un chirurgien. Ces personnes peuvent consulter la liste publiée sur cette même page des établissements de la région qui peuvent les recevoir.

En cas de difficulté persistante, les personnes peuvent contacter l'Agence Régionale de Santé du Languedoc Roussillon en utilisant l'adresse mail : ARS-LR-CONTACT@ars.sante.fr, ou en téléphonant au **04 67 07 20 07**